

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 02/03/2010

Réception par le Prefet : 02/03/2010

Publication : 05/03/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-3-2-2

Séance du vendredi 26 février 2010

AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° CG-2009-5-2-2 du 10 décembre 2009 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue :
 - ✓ une aide de 244 069 € à la Sàrl « Hôtel Restaurant UTZMANN – Au Nid de Cigogne » à OSTHEIM, selon la fiche de présentation annexée au rapport,
 - ✓ une aide de 81 637,50 € à la Sàrl « Hôtel Quatorze » à COLMAR, selon la fiche de présentation annexée au rapport,
 - ✓ une aide plafonnée à 50 000 € à M. Jean-Michel KIEFFER à SEWEN, selon la fiche de présentation annexée au rapport,
 - ✓ une aide de 37 195 € à la Sàrl « Chez Cat'sy » à BISCHWIHR, selon la fiche de présentation annexée au rapport ;
- autorise le Président à signer avec les bénéficiaires une convention d'attribution de subvention sur la base des conventions-types approuvées par la délibération de la Commission Permanente du 5 février 2010 relative aux modifications des conventions-types dans le cadre de l'aide à l'hôtellerie ;

- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241, du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'r' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

« Au Nid de Cigogne »
68150 OSTHEIM

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/GERANT : M. & MME HOUX

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** Sàrl « Hôtel restaurant UTZMANN – AU NID DE CIGOGNE »
Murs : Sàrl « Hôtel restaurant UTZMANN – AU NID DE CIGOGNE »

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : David HOUX est titulaire d'un bac professionnel « hôtellerie – restauration » obtenu en 1993 au lycée hôtelier de GUEBWILLER. Après 4 années passées dans deux établissements 2 et 3 macarons au guide Michelin, il prend la direction du restaurant de l'établissement « Au Nid de Cigogne » en 1998 puis la gérance de la société d'exploitation de l'établissement en 2009.

CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :

Le Nid de Cigogne, situé au cœur d'OSTHEIM, le long de la route de Colmar, dispose de 49 chambres classées 3 étoiles.

Spécialisé dans l'accueil de groupes, l'établissement figure parmi les fondateurs de la chaîne volontaire « Hôtels circuits de France » qui regroupe 24 établissements dans 24 régions françaises.

Proposant une prestation individualisée, l'établissement propose des chambres tout confort d'une capacité de 1 à 5 personnes et une grande salle de restauration de 300 couverts ainsi que 4 salles de 20 à 60 couverts (capacité totale 450 couverts).

Employant 17 salariés, l'entreprise atteint d'excellents taux d'occupation, supérieurs à la moyenne des établissements de même catégorie (TO supérieur à 70% 8 mois sur 11).

PROJET

DESCRIPTION :

Le projet se compose de 2 phases :

Phase 1 : - création de 8 chambres dans un bâtiment annexe, situé en face de l'hôtel,

Phase 2 : - extension du bâtiment existant avec :

- ➔ création de 19 chambres supplémentaires (dont 3 chambres accessibles aux personnes handicapées, réparties sur les différents niveaux)
- ➔ création d'un bloc sanitaire commun accessible
- ➔ création d'un salon
- ➔ création d'une piscine
- ➔ création d'un garage de 7 places
- ➔ agrandissement et transformation du hall existant
- ➔ mises aux normes

OBJECTIF :

- Ces travaux visent à répondre à la demande grandissante de la clientèle groupe (problème de capacité d'accueil), mais également à augmenter le taux d'occupation sur les périodes creuses en proposant de nouvelles prestations grâce à la piscine.

EMPLOIS CREES : Le projet permettra la création de 5 emplois.

MAITRE D'OUVRAGE : **SARL « Hôtel restaurant UTZMANN – AU NID DE CIGOGNE »**

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION : **SARL « Hôtel restaurant UTZMANN – AU NID DE CIGOGNE »**
APE : 5510Z
SIRET : 394 078 521 00017
Siège social : 2, route de Colmar – 68150 OSTHEIM
Gérant : M. David HOUX

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : novembre 2007 à fin 2010

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 3 305 273 € (dont 229 166 € d'honoraires)
Montant H.T. éligible : 3 254 252 € (dont 227 362 € d'honoraires)

Détail des investissements éligibles :

- globalité du programme, hors mobilier non intégré, décoration.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

| | |
|----------------------------|-------------|
| Autofinancement et emprunt | 2 817 135 € |
| Région Alsace | 244 069 € |
| Département 68 | 244 069 € |
| Autres | |
| TOTAL | 3 305 273 € |

Compte tenu du décalage entre les 2 phases de travaux, seuls les prêts pour la réalisation de la première phase ont été négociés (200 000 € auprès du Crédit Mutuel et 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne).

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont supérieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à la Sarl « Hôtel restaurant UTZMANN – AU NID DE CIGOGNE » une subvention de 488 138 € (selon critères et dans le respect du règlement PME) correspondant à 15 % du montant H.T éligible estimé à 3 254 252 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 244 069 € (7,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

HOTEL QUATORZE à COLMAR

Projet de création

CONTEXTE DU PROJET

M. & Mme DEVRIENDT ont un projet de création d'un hôtel bureau 4 étoiles au centre de COLMAR. L'établissement qui disposerait de 14 chambres, serait développé dans un esprit contemporain afin d'offrir une prestation actuellement inexistante dans la ville.

Une étude de marché réalisée en interne leur a permis de clairement positionner leur projet par rapport à l'offre existante et en tenant compte des chiffres de l'observatoire de l'hôtellerie de la CCI de Colmar et du Centre Alsace.

Le projet architectural a été réalisé par Emmanuel LENYS et le permis de construire a été obtenu courant décembre 2009.

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** Sarl « Hôtel Quatorze »

Murs : SCI « Augustins 14 »

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : diplômée de l'école hôtelière de Lausanne, Mme DEVRIENDT a travaillé 2 ans dans la restauration avant de s'orienter davantage vers des fonctions marketing. Elle parle couramment anglais et allemand.

PRESENTATION DU PROJET

DESCRIPTION :

Le projet concerne la création d'un hôtel bureau de 4 étoiles d'une capacité de 14 chambres, 14 rue des Augustins à COLMAR, au cœur du quartier historique.

Le type d'aménagement prévu, résolument contemporain, ainsi que la qualité des prestations proposées permettront à l'établissement de se positionner sur un marché de niche très pointu et pour lequel il n'y a ce jour aucune offre sur COLMAR.

- **Les chambres :** 2 suites (45 et 55 m²) et 2 suites juniors seront proposées, ainsi que 10 chambres « luxe ».

Compte tenu du nombre total de chambre et en accord avec les termes de la réglementation, une chambre accessible aux personnes à mobilité réduite sera aménagée.

L'accent est mis sur le design, le confort et les nouvelles technologies.

Équipement : écran LCD avec lecteur DVD, connexion wifi, ampli pour iPod, produits d'accueil haut de gamme (Kiehl's), peignoirs adultes et enfants, chaussons, coffre-fort, mini-bar.

Aménagements : baignoires jacuzzi pour les suites et simples pour les chambres supérieures, toutes les chambres ont une baignoire et une douche pluie séparée, toutes les toilettes sont séparées, 5 chambres ont une salle de bain ouverte sur la chambre, literies de 160/200 et 180/200, draps en lin des Vosges.

- **Le spa :**
Le spa se situe au sous-sol et son accès se fait directement par ascenseur ce qui donne la possibilité aux clients de s'y rendre en peignoir.
Il est constitué d'un sauna de style design (bois et inox), d'un hammam ainsi que d'un espace repos où du thé est en permanence à disposition.
- **La cour :**
Espace très intime, entouré de plantes et de murs végétaux.
En été, les clients ont la possibilité d'y prendre leur petit déjeuner.

▪ **La boutique :**

Un petit espace près de la réception dédié à la vente de quelques produits locaux haut de gamme : quelques pièces de poterie de Betschdorf (des lignes plutôt contemporaines avec peu de motifs, si possible, des modèles créés par un potier en exclusivité pour l'hôtel), des confitures et huile d'olive bio maison à l'effigie de l'hôtel, quelques pièces de la collection Lin Des Vosges (nappes, torchons, tabliers) ainsi que quelques pièces de la collection Le Jacquard Français.

MAITRES D'OUVRAGE : **SCI « Augustins 14 »**
Gérant : M. Pascal DEVRIENDT
Siège social : 14, rue des Augustins
68000 COLMAR

Sàrl « Hôtel Quatorze »
Gérante : Mme Catherine DEVRIENDT
Siège social : 14, rue des Augustins
68000 COLMAR

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION **Sàrl « Hôtel Quatorze »**
APE : 5510Z (hôtels et hébergements similaires)
SIRET : 513 506 063 00017
Gérante : Mme Catherine DEVRIENDT
Siège social : 14, rue des Augustins - 68000 COLMAR

EMPLOIS CREEES : le projet hôtelier permettra la création de 5 emplois dont 3 à temps plein.

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : les travaux sont programmés de décembre 2009 à juin 2010.

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 1 088 500 €
Montant H.T. éligible : 1 088 500 € (dont coût d'architecte : 65 000 €)

Détail des investissements éligibles :

- globalité du programme de travaux, y compris honoraires, hors mobilier non fixe.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

| | | |
|-----------------|-------------|-------------|
| Autofinancement | 625 225 € | |
| Emprunt | 300 000 € | BNP Paribas |
| Région Alsace | 81 637,50 € | |
| Département 68 | 81 637,50 € | |
| TOTAL | 1 088 500 € | |

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont supérieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à la Sàrl « Hôtel Quatorze » une subvention de 163 275 € (selon critères et dans le respect du règlement général d'exemption par catégorie n° 800/2008) correspondant à 15 % du montant H.T éligible estimé à 1 088 500 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 81 637,50 € (7,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

Les travaux étant en partie portés par la SCI « Augustins 14 », propriétaire des murs, il conviendra de prévoir l'autorisation de reversement de la subvention vers cette dernière.

ECHELONNEMENT DES CREDITS

| | |
|------|----------|
| 2010 | 98 000 € |
| 2011 | 65 275 € |

« Hôtel Restaurant des Vosges »

68 290 SEWEN

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS : M. & MME KIEFFER

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** M. Jean-Michel KIEFFER

Murs : M. Jean-Michel KIEFFER

**FORMATION / EXPERIENCE
PROFESSIONNELLE:**

M. KIEFFER est titulaire d'un BEP cuisine obtenu en 1977 au lycée hôtelier de GUEBWILLER.

Après plusieurs postes au sein d'établissements de restauration et plus d'un an passé dans la brigade de Paul Bocuse, il reprend l'exploitation de l'affaire familiale à SEWEN en 1988.

CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :

L'établissement a été créé en 1925 par le grand-père de Jean-Michel KIEFFER et adhère dès 1954 aux Logis de France.

Disposant de 17 chambres classées 2 étoiles, l'établissement propose également 3 salles de restaurant d'une capacité totale de 80 couverts et un agréable jardin à l'arrière de l'établissement, le long de la Doller. Il est référencé auprès de divers guides gastronomiques dont le Champérad, le Bottin Gourmand et le Pudlowski.

L'établissement est toujours membre de la Fédération Internationale des Logis (2 cheminées / 2 cocottes).

PROJET

DESCRIPTION :

Le projet présenté concerne un programme global de rénovation comprenant :

- la création d'un espace détente avec sauna, hammam et jacuzzi, en rez-de-jardin
- le réaménagement du sous-sol et des toilettes communes
- la réalisation de travaux d'isolation
- des travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité (avec notamment installation d'un ascenseur et création d'une rampe d'accès)
- le réaménagement complet de l'espace réception

OBJECTIF :

Outre l'amélioration qualitative de la prestation, les travaux engagés visent d'une part à répondre à une attente forte de la clientèle en développant un espace détente, et d'autre part à conforter l'outil d'exploitation en assurant la mise aux normes de l'établissement.

EMPLOIS CREEES : Le projet n'aura pas d'incidence en termes d'emplois.

**MAITRE D'OUVRAGE
ET BENEFICIAIRE DE
LA SUBVENTION :**

M. Jean-Michel KIEFFER
APE : 5510Z – Hôtels et hébergements similaires
exploitation personnelle
SIRET : 333 549 558 00018
Adresse : 38, Grand Rue – 68290 SEWEN

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : janvier 2010 à janvier 2012

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 556 422 €

Montant H.T. éligible : 499 677 €

Détail des investissements éligibles :

- la création d'un espace détente avec sauna, hammam et jacuzzi, en rez-de-jardin
- le réaménagement du sous-sol
- la réalisation de travaux d'isolation
- des travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité (avec notamment installation d'un ascenseur et création d'une rampe d'accès)
- le réaménagement complet de l'espace réception

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

| | |
|---------------------------|-----------|
| Autofinancement / Emprunt | 306 422 € |
| Région Alsace | 50 000 € |
| Département 68 | 50 000 € |
| Europe (FEADER) | 50 000 € |
| ANCV | 100 000 € |
| TOTAL | 556 422 € |

Prêt 200 000 € BP

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, localisé dans une commune de moins de 15.000 habitants, il est proposé d'attribuer à **M. Jean-Michel KIEFFER, commerçant**, une subvention plafonnée à 100 000 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 499 677 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation plafonnée à 50 000 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

PROGRAMMATION BUDGETAIRE DE LA SUBVENTION

| | |
|------|----------|
| 2010 | 40 000 € |
| 2011 | 30 000 € |
| 2012 | 30 000 € |

« Hôtel Restaurant Le Relais du Ried »
68320 BISCHWIHR

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS : M. & MME LUTZ

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** SARL « Chez Cat'sy »

Murs : SCI « ACCAB »

**FORMATION / EXPERIENCE
PROFESSIONNELLE:**

Monsieur LUTZ est titulaire d'un CAP restauration.

Après avoir exploité plusieurs années un restaurant situé à la Petite France à Strasbourg, M. et Mme LUTZ ont acheté le Relais du Ried à Bischwihr en 2006. Depuis, et après avoir engagé de nombreux travaux pour remettre l'établissement à niveau, ils exploitent ensemble cette structure dans un esprit convivial et familial.

CLASSEMENT / ADHESION / EFFECTIF / REFERENCEMENT / TO :

Situé à l'entrée du village en venant de COLMAR, l'établissement, dispose de 52 chambres classées 2 étoiles, d'un restaurant d'une capacité totale de 100 couverts (répartis sur 3 salles) et d'un parc arboré, situé au calme sur l'arrière du bâtiment.

L'entreprise emploie 11 salariés, dont 6 à temps plein, et n'adhère à ce jour à aucun réseau. Il est en revanche référencé par les « Tables et Auberges de France ».

M. et Mme LUTZ ont su valoriser et exploiter tout le potentiel de cet établissement, développant une offre pour la clientèle familiale touristique et locale.

Ainsi, en 3 ans, ils ont réussi à faire passer le taux d'occupation de 33% à 55%.

PROJET

DESCRIPTION :

Le projet présenté vient en prolongement des travaux déjà engagés en 2006 et concerne la poursuite de la rénovation des chambres (avec reprise totale des salles de bains), le réaménagement de la cuisine, de la salle de restaurant, de l'espace petit déjeuner, et la création d'un espace wellness/détente (avec hammam, sauna, jacuzzi et espace détente).

OBJECTIF :

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de développement de l'entreprise engagée dès la reprise de l'établissement en 2006. Ils permettront de s'adapter aux nouvelles attentes de la clientèle et de rendre l'outil de travail plus performant.

EMPLOIS CREEES : Le projet n'aura pas d'incidence en termes d'emplois.

MAITRE D'OUVRAGE ET

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :

SARL « Chez Cat'sy »

Gérant : M. Christophe LUTZ

Siège social : 3 Grand Rue

68320 BISCHWIHR

APE : 5510Z (hôtels et hébergement similaire)

SIRET : 435 323 142 00032

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : fin 2007 à fin 2010

MONTANT DES TRAVAUX : Montant total H.T. estimé à : 300 840 €

Montant H.T. éligible : 297 558 €

Détail des investissements éligibles :

- Rénovation complète de 30 salles de bains
- Mise en place de thermostats dans les chambres
- Mise en place d'un adoucisseur d'eau
- Réaménagement de la cuisine et matériel professionnel
- Réaménagement de la salle de restaurant
- Réaménagement de l'espace petit déjeuner
- Réaménagement de l'accueil
- Création et équipement d'un espace wellness/détente

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

| | |
|---------------------------|-----------|
| Autofinancement / Emprunt | 226 450 € |
| Région Alsace | 37 195 € |
| Département 68 | 37 195 € |
| Autre | 0 € |
| TOTAL | 300 840 € |

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, localisé dans une commune de moins de 15.000 habitants, il est proposé d'attribuer à la **Sàrl « Chez Cat'sy »**, une subvention de 74 390 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 297 558 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 37 195 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

PROGRAMMATION BUDGETAIRE DE LA SUBVENTION

| | |
|------|----------|
| 2010 | 37 195 € |
|------|----------|